PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal sont convoqués en séance ordinaire pour le mardi 08 mars 2016, à 19h 30.

ORDRE DU JOUR:

- Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2015,
- Présentation et vote du compte administratif bois et commune 2015,
- Présentation et vote du compte de gestion bois et commune 2015,
- Affectation des résultats bois et commune 2015,
- Autorisation du Maire à signer l'acte d'engagement pour la mission de prestations intellectuelles en vue de la révision du POS et l'élaboration du PLU,
- Informations diverses.

Saumos, le 27 février 2016

Séance du 08 mars 2016

Présents: Mme BITTERLY Virginie, Mme CONSTANTIN Anne, Mme DEJEAN Lisette, Mme DUBOIS Agnès, M. DURIEZ Bernard, Mme GIRONS Géraldine, M. JUARROS Jean-François, Mme MAU Marie-Noëlle, Mme Céline REY, M. RUIZ Manuel, M. THOMIN Jacques

Secrétaire de séance : M. THOMIN Jacques

Absente: Mme Claudette MOUTIC

Absents excusés : Mme GUERINET Séverine pouvoir à Mme CONSTANTIN Anne, M. BRUNAUD Cyril

pouvoir à M. JUARROS Jean-François

1) Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2015

Le procès-verbal des délibérations du 15 décembre 2015 est adressé par courrier à chaque conseiller municipal.

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2015 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adopter le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2015, sans observation.

2) Présentation et vote du compte administratif bois 2015 (2016-01)

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame DEJEAN Lisette, délibérant sur le compte administratif bois de l'exercice 2015, dressé par Madame CHARLE Valérie, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		89 317,85		5 000,00		94 317,85
Opérations de l'exercice	93 388,63	129 873,90	2 789,00		96 177,63	129 873,90
TOTAUX	93 388,63	219 191,75	2 789,00	5 000,00	96 177,63	224 191,75
Résultats clôture		125 803,12		2 211,00		128 014,12

Le conseil municipal arrête les résultats définitifs indiqués.

3) Présentation et vote du compte administratif commune 2015 (2016-02)

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame DEJEAN Lisette, délibérant sur le compte administratif commune de l'exercice 2015, dressé par Madame CHARLE Valérie, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		43 442,39		34 916,35		78 358,74
Opérations de l'exercice	354 838,85	371 782,55	23 003,57	23 993,91	377 842,42	395 776,46
TOTAUX	354 838,85	415 224,94	23 003,57	58 910,26	377 842,42	474 135,20
Résultats clôture		60 386,09		35 906,69		96 292,78

Le conseil municipal arrête les résultats définitifs indiqués.

4) <u>Approbation du Compte de Gestion budget bois 2015</u> dressé par Monsieur Pascal WIART, receveur (2016-03)

Le Conseil Municipal:

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des recettes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve de sa part.

5) <u>Approbation du Compte de Gestion Budget Commune 2015</u> <u>dressé par Monsieur Pascal WIART, receveur (2016-04)</u>

Le Conseil Municipal:

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des recettes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve de sa part.

6) Affectation des résultats budget bois 2016 (2016-05)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire, après avoir adopté le compte administratif 2015, conforme au compte de gestion 2015, qui se présente comme suit :

- résultat de la section d'investissement (C/001) + 2 211,00 €
- résultat de la section de fonctionnement (excédent C/002) + 125 803,12 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de reporter au compte 002 de la section de fonctionnement (recettes) la somme de + 125 803,12 €
- de reporter au compte 001 de la section d'investissement (recettes) la somme de + 2 211,00 €

7) Affectation des résultats budget commune 2016 (2016-006)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire, après avoir adopté le compte administratif 2015, conforme au compte de gestion 2015, qui se présente comme suit :

- résultat de la section d'investissement (excédent C/001) + 35 906,96 €
- résultat de la section de fonctionnement (excédent C/002) + 60 386,09 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de reporter au compte 002 de la section de fonctionnement (recettes) la somme de + 60 386,09 €
- de reporter au compte 001 de la section d'investissement (recettes) la somme de + 35 906,96 €

8) <u>Autorisation du Maire à signer l'acte d'engagement pour la mission de prestations intellectuelles en vue de la révision du POS et l'élaboration du PLU (2016-07)</u>

Vu le code des marchés publics,

Programme: Mission de prestations intellectuelles en vue de la révision du Plan d'Occupation des Sols et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer le marché public suivant :

Classement des offres

Candidat	HT	Note	Classement
URBAM	39 971	50,44	5
METROPOLIS	30 200	60,75	3
SCAMBIO URBANISME	31 500	51,06	4
LASCABETTES	30 490	93,17	1
LE GOFF	32 150	88,88	2
VERDI	34 950	50,24	6

Monsieur LASCABETTES Pierre, architecte-urbaniste, pour un montant de 30 490€ HT, soit 36 588,00€ TTC, est retenu.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à réaliser toutes les démarches pour rechercher d'éventuelles aides pour financer cette opération.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 2016.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire, déclare la séance close. La séance est levée à 20 heures 40.

<u>Madame le Maire</u> <u>Les Conseillers</u> <u>Secrétaire de séance</u>